



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Privatisations

Question au Gouvernement n° 2114

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Paul Quiles.

M. Paul Quiles. Monsieur le Premier ministre, vous venez de décider la privatisation d'Aérospatiale. Cette annonce est nouvelle puisque M. Millon n'avait pas écarté en mars dernier, devant la commission de la défense, la possibilité de voir l'Etat conserver la majorité dans le groupe Aérospatiale-Dassault. On peut se demander s'il ne s'agit pas, finalement, d'une contrepartie accordée à Dassault en échange de son acceptation de fusionner avec Aérospatiale.

Dans le même temps, vous relancez la privatisation de Thomson.

Monsieur le Premier ministre, plutôt que de procéder à des opérations hasardeuses qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt de la France, pourquoi ne recherchez-vous pas à rapprocher ces deux grandes entreprises qui correspondent aux métiers de base de la construction d'un avion: je veux parler d'Aérospatiale, l'avionneur, et de Thomson, l'électronicien ? C'est en tout cas ce que proposent de nombreux responsables.

Une telle méthode serait certainement plus efficace et plus conforme à nos intérêts que la frénésie de privatisation qui caractérise votre politique et qui finit par faire oublier le véritable enjeu qui est la restructuration nécessaire de notre industrie de défense. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, vous n'ignorez pas que, depuis mai 1995, contrairement à d'autres qui l'ont précédé et qui étaient incapables de faire des prévisions (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste),...

M. Didier Boulaud. Vous devez parler de Leotard !

M. le ministre de la défense. ... le Gouvernement a mis en œuvre un plan de restructuration de notre industrie de défense.

Le 21 février dernier, le Président de la République a annoncé qu'il souhaitait que cette restructuration se fasse autour de quatre pôles: un pôle nucléaire, un pôle électro-mécanique, un pôle électronique et un pôle aéronautique.

À l'époque, un certain nombre d'hommes politiques ou d'observateurs ont ricané en rappelant que les gouvernements qui s'étaient succédé depuis vingt-cinq ans avaient fait une telle promesse et qu'ils n'étaient parvenus à rien. Mais ce gouvernement, quand il prend des engagements, il les tient ! (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ainsi, lorsque nous avons pris l'engagement de procéder à la fusion Aérospatiale-Dassault, nous avons mis en œuvre toute une procédure qui a abouti au protocole d'accord pour cette fusion.

Pour ce qui est de la privatisation d'Aérospatiale, je vous rafraîchis la mémoire, monsieur Quiles: Aérospatiale est inscrite sur la liste des sociétés privatisables depuis 1993.

M. Paul Quiles. Ce n'est pas ce que vous avez dit devant la commission de la défense !

M. le ministre de la défense. Je vous le dis d'une manière très claire: il est envisagé, c'est vrai, de privatiser la société Aérospatiale. Au reste nous avons pour cela des références.

Mme Martine David et M. Henri Emmanuelli. Thomson !

M. le ministre de la défense. Actuellement, en effet, monsieur Quiles, les États-Unis, la Grande-Bretagne,

l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne...

M. Didier Boulaud. La Corée !

M. le ministre de la défense. ... ont des industries d'armement gérées par des entreprises privées.

Seule, la Russie a des entreprises d'armement qui relèvent du secteur public.

A chacun ses références. Je vous laisse les vôtres, je garde les miennes ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le Premier ministre, vous venez de décider la privatisation d'Aérospatiale. Cette annonce est nouvelle puisque M. Millon n'avait pas écarté en mars dernier, devant la commission de la défense, la possibilité de voir l'État conserver la majorité dans le groupe Aérospatiale-Dassault. On peut se demander s'il ne s'agit pas, finalement, d'une contrepartie accordée à Dassault en échange de son acceptation de fusionner avec Aérospatiale.

Dans le même temps, vous relancez la privatisation de Thomson.

Monsieur le Premier ministre, plutôt que de procéder à des opérations hasardeuses qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt de la France, pourquoi ne recherchez-vous pas à rapprocher ces deux grandes entreprises qui correspondent aux métiers de base de la construction d'un avion : je veux parler d'Aérospatiale, l'avionneur, et de Thomson, l'électronicien ? C'est en tout cas ce que proposent de nombreux responsables.

Une telle méthode serait certainement plus efficace et plus conforme à nos intérêts que la frénésie de privatisation qui caractérise votre politique et qui finit par faire oublier le véritable enjeu qui est la restructuration nécessaire de notre industrie de défense. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, vous n'ignorez pas que, depuis mai 1995, contrairement à d'autres qui l'ont précédé et qui étaient incapables de faire des prévisions (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste),...

M. Didier Boulaud. Vous devez parler de Leotard !

M. le ministre de la défense. ... le Gouvernement a mis en œuvre un plan de restructuration de notre industrie de défense.

Le 21 février dernier, le Président de la République a annoncé qu'il souhaitait que cette restructuration se fasse autour de quatre pôles : un pôle nucléaire, un pôle électro-mécanique, un pôle électronique et un pôle aéronautique.

À l'époque, un certain nombre d'hommes politiques ou d'observateurs ont ricané en rappelant que les gouvernements qui s'étaient succédés depuis vingt-cinq ans avaient fait une telle promesse et qu'ils n'étaient parvenus à rien. Mais ce gouvernement, quand il prend des engagements, il les tient ! (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ainsi, lorsque nous avons pris l'engagement de procéder à la fusion Aérospatiale-Dassault, nous avons mis en œuvre toute une procédure qui a abouti au protocole d'accord pour cette fusion.

Pour ce qui est de la privatisation d'Aérospatiale, je vous rafraîchis la mémoire, monsieur Quilès : Aérospatiale est inscrite sur la liste des sociétés privatisables depuis 1993.

M. Paul Quilès. Ce n'est pas ce que vous avez dit devant la commission de la défense !

M. le ministre de la défense. Je vous le dis d'une manière très claire : il est envisagé, c'est vrai, de privatiser la société Aérospatiale. Au reste nous avons pour cela des références.

Mme Martine David et M. Henri Emmanuelli. Thomson !

M. le ministre de la défense. Actuellement, en effet, monsieur Quilès, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne...

M. Didier Boulaud. La Corée !

M. le ministre de la défense. ... ont des industries d'armement gérées par des entreprises privées.

Seule, la Russie a des entreprises d'armement qui relèvent du secteur public.

A chacun ses references. Je vous laisse les votres, je garde les miennes ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Quilès Paul](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2114

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 28

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 28

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997